

DÉPARTEMENT  
DES YVELINES

CANTON  
DE HOUILLES

Le Conseil Municipal se  
compose de 39 membres

Le nombre des Conseillers  
municipaux en exercice est  
de : 39

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE HOUILLES

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

**DCM 22/095 – RESSOURCES HUMAINES – Révision du tableau des effectifs**

Le 28 septembre 2022 à 19h02, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 22 septembre 2022).

**PRÉSENTS :**

M. CHAMBON Julien, M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa, M<sup>me</sup> LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M<sup>me</sup> MARTINHO Sandrine, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, M. de CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> DUFOUR Florence, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M<sup>me</sup> LECLERC Céline, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> GOUAR Saara, M. CADIOT Laurent, M<sup>me</sup> CHATELLET Brigitte, M. HERAUD Christophe, M<sup>me</sup> DUPLA Marie-Chantal, M<sup>me</sup> COLLET Jennifer, M<sup>me</sup> BELALA Monika, M. BERTRAND Romain, M. MEGRET Olivier, M. GOUT Christophe, M. CADIOU Patrick, M<sup>me</sup> PRIVAT Christine, M. LECLERC Grégory

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

- M. SIMONIN Sébastien par M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa
- M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle par M. CHAMBERT Julien
- M<sup>me</sup> RIBAUTE-PICARD Delphine par M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine
- M. SEKKAI Hadji par M. MAGA Sylvère (jusqu'à 19h49)

**ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :**

- M. MAGA Sylvère, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. CADIOT Laurent, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. SEKKAI Hadji, à 19h49 (a pris part à tous les votes)

**PARTIEN COURS DE SÉANCE :** /

**ABSENTS :**

- M. PARIS Benoît
- M<sup>me</sup> MICHEL Fleur

Accusé de réception en préfecture  
078-21780313-20220928-DCM22-095-A1  
Date de télétransmission : 05/10/2022  
Date de réception préfecture : 05/10/2022

VILLE DE HOUILLES – CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2022

DCM 22/095

**RESSOURCES HUMAINES**  
**Objet : Révision du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires modifiés,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée,

Vu la délibération n° 08/409 du 18 décembre 2008 fixant le tableau des effectifs des emplois permanents à temps complet et non complet de la Collectivité,

Vu la délibération n° 22/050 du 17 mai 2022 portant révision du tableau des effectifs,

Considérant le tableau des emplois à temps complet et à temps non complet adopté par le Conseil Municipal le 9 octobre 2018,

Considérant qu'il convient de procéder à une révision du tableau des effectifs du fait de différents mouvements de personnel,

Après en avoir DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

**Article 1<sup>er</sup> :** AUTORISE Monsieur le Maire à réviser et à actualiser le tableau des effectifs tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération.

**Article 2 :** PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal :  
Service : 54  
Nature : 64111 et 64131

**Article 3 :** CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VILLE DE HOUILLES

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT  
ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 05 OCT. 2022

Publication effectuée le : 05 OCT. 2022

Exécutoire ce jour : 05 OCT. 2022



Le Maire,  
Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON

Accusé de réception en préfecture  
078-217803113-20220928-DCM22-095-A1  
Date de télétransmission : 05/10/2022  
Date de réception préfecture : 05/10/2022